

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

JOURNAL OFFICIEL

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

Paraissant tous les Jueidis à 8 heures du soir.

Matahiti 53.
N° 19.

Te Dea a te Hau no te mau Gaapao raa farani i Oteania

Mahana maha
12 me 1904.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
Intérieur—Un an.... 18 fr. || Extérieur—Un an.... 20
id. Six mois... 10 „ || id. Six mois... 11 „
id. Trois mois... 6 „ || id. Trois mois... 6 50
Un numéro: 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

PRIX DES ANNONCES (au comptant):
Les 20 premières lignes..... 50 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes..... 25 „
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Dépêche ministérielle. — Guerre russo-japonaise : définition de la contrebande de guerre par les belligérants.
Nominations, Mutations Mouvements.

PARTIE NON OFFICIELLE

Observations sur la structure, la faune et la flore de l'île Marutea du Sud (Tuamotu), par L. G. Seurat, D. S., naturaliste.
Instruction publique. — Avis.
Caisse agricole. — Situation au 1^{er} mai 1904.
Service des Contributions. — Mercuriale des principaux produits de la colonie, au 1^{er} mai 1904.
id. — Valeur des importations et exportations pendant le mois de mars 1904.
Enregistrement et domaines. — Vente aux enchères publiques.
Observations météorologiques du mois d'avril 1904.

PARTIE OFFICIELLE

Gouvernement des Établissements français DE L'Océanie

DÉPÊCHE ministérielle. — Guerre russo-japonaise. La définition de la contrebande de guerre par les belligérants.

(Ministère des Colonies. — 2^e Direction. — 4^{er} Bureau.)

Paris, le 25 mars 1904.

Le Ministre des Colonies à Monsieur le Gouverneur des Établissements français de l'Océanie.

Au moment où l'ouverture du conflit Russo-Japonais fait un devoir aux puissances neutres d'observer les obligations prévues par le droit international, sur l'exercice du commerce des neutres et la recherche de la contrebande de guerre, je crois utile de porter à votre connaissance la nomenclature des diverses marchandises que les belligérants ont, chacun de leur côté, décidé de considérer comme marchandises de contrebande pendant la durée des hostilités. Vous trouverez sous le présent pli copie d'un extrait du Journal de St Petersburg que M. le Ministre des Affaires Étrangères a fait tenir au Département, et duquel il résulte que la définition de la contrebande de guerre est étendue par le Gouvernement Russe non seulement au matériel dont la destination militaire est définie par sa nature, mais encore à tous les maté-

riaux et denrées susceptibles de servir à des fins de guerre, tels que les approvisionnements de combustibles, de vêtements et de vivres. Le Gouvernement Japonais a, de même, décidé d'ajouter à la nomenclature ordinaire du matériel de guerre en lui attribuant également le caractère de contrebande, les approvisionnements de boissons, chevaux, harnais, fourrages, voitures, bois, charbons, argent monnayé, lingots or et argent, céréales, matériels pour le télégraphe, le téléphone et les chemins de fer à destination de l'ennemi, ou d'un point où ils pourraient être utilisés pour son armée et sa marine.

Je vous serais obligé de porter ces dispositions à la connaissance des habitants de la colonie par la voie du *Journal officiel* et en général par toutes les voies de publicité dont vous pourrez disposer. Il importe, en effet, que nos compatriotes ou ressortissants ne puissent exciper de leur ignorance de ces interdictions, qui sont d'ordre international, puisqu'aussi bien la méconnaissance de l'une d'elles ne leur laisserait éventuellement aucune faculté de recours ouverte auprès des juridictions françaises.

GASTON DOUMERGUE.

MUTATIONS, NOMINATIONS, MOUVEMENTS

Par décision du Gouverneur en date du 30 avril 1904, ont été nommés agents principaux de la Santé :

M. le Docteur Heusch aux Iles-sous-le-Vent ;
M. le Docteur Grosfillez aux Marquises ;
M. le Docteur Cassiau aux Gambier.

Par décision du Gouverneur en date du 30 avril 1904, la décision du 21 dudit, en ce qui a trait à la nomination de M. Hamon en qualité de Secrétaire de l'Etat civil à Mataiea, a été rapportée.
M. Ruaroo a Topa a été maintenu dans les dites fonctions.

Par décision du Gouverneur en date du 6 mai 1904,
M. Chevalier, Laurent, remplace comme Secrétaire de l'Etat civil à Papara M. Ouetepahunui à Tamatoa ;
M^{lle} Frogier, Emma, remplace, en la même qualité, à Punaauia, M^{me} Passard.

Par décision du Gouverneur en date du 11 mai 1904, un témoignage officiel de satisfaction a été accordé :

1^o A M. Nouveau, brigadier de police, pour l'organisation prompte et énergique des secours qui ont été portés, dans la nuit

du 22 avril dernier, à divers cotres et goëlettes au mouillage dans la rade de Papeete et dont la sécurité était menacée par la forte bourrasque qui s'est produite à 9 heures et demie dans la soirée;

2° A MM. Badot, menuisier;
Dedieu, perruquier;
Demarque, voilier;
Mahana, cuisinier;
Pagan, marin;
Pouliquen, charron;
Vernaudon, François, forgeron,

pour avoir, sous la direction du brigadier Nouveau, contribué au sauvetage de ces bâtiments qu'ils sont parvenus, non sans peine, à mettre hors de danger.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DIVERSES

OBSERVATIONS sur la structure, la faune et la flore de l'île Marutea du Sud (archipel des Tuamotu), par L. G. Seurat, D. S., Directeur du laboratoire de zoologie de Rikitea (Gambier).

L'île Marutea du Sud (n° 78), située à 95 milles au Nord-Nord-Ouest de l'archipel des Gambier (longitude 137°43' Ouest; latitude Sud 21° 32'), découverte en 1791 par le capitaine Edwards, qui lui donna le nom de Lord Hood, est une île basse, allongée dans la direction Nord-Ouest-Sud-Est, et dont la largeur va en diminuant du Nord au Sud.

La partie septentrionale est concave et forme une vaste baie; quand on suit le contour de cette baie en venant de l'Ouest, on trouve tout d'abord un motu très allongé, remarquable par sa richesse en cocotiers, dirigé d'abord du Sud au Nord, puis du Sud-Ouest au Nord-Est et qui se recourbe brusquement à la pointe Nord-Ouest pour prendre une direction N-N-O-S-S-E; cet îlot peu élevé, désigné sous le nom d'Aueretini, présente dans sa partie méridionale un lac d'eau douce d'environ cent mètres de longueur. A son extrémité orientale, il se recourbe brusquement, sa direction devenant Ouest-Est, et se continue par un motu très petit, auquel il est uni par un isthme formé de sable corallien et de blocs de madrépores et de coraux noircis sous l'action du soleil, cet isthme étant d'ailleurs un chenal comblé.

Au delà de ce petit motu, on arrive sur une série de trois bras de mer très longs, séparés les uns des autres par des motus très petits, où la végétation, très pauvre, ne se compose que de *Huhu* (*Suriana maritima* L.) et de *Mikimiki* (*Pemphis acidula* Forster). Le plateau extérieur qui enserme l'île n'est pas interrompu au niveau de ces bras de mer, en sorte que ces derniers ne sont pas des passes; du côté du lagon, chacun des bras de mer est en partie fermé par des barres de sable calcaire, dont la formation est due au renversement du courant à chaque marée haute et à chaque marée basse. La zone de sable calcaire s'étend assez loin à l'intérieur du lagon et les récifs situés en face de ces bras de mer ne présentent pas d'huîtres perlières sur leurs flancs.

Le troisième chenal limite un motu extrêmement allongé, ayant une direction sensiblement Ouest-Est, formé en réalité de motus plus petits réunis par des isthmes ou séparés par des canaux très étroits, l'ensemble étant désigné sous le nom de *Puaumu*; l'extrémité orientale est formée de six petits îlots très rapprochés. Dans sa partie moyenne et à son extrémité orientale, ce motu est planté de cocotiers en rapport; dans les autres parties, la végétation est formée par le mikimiki (*Pemphis acidula* Forst.), le huhu (*Suriana maritima* L.), le pandanus, le Lahaia (*Guettarda speciosa*), le tohonu (*Tournefortia argentea* L.), le *Scaevola Konigii*, etc.

Du côté du lagon et par places, ce motu est limité par une bar-

rière de madrépores morts, en place, noircis sous l'action du soleil; en outre, on observe, à quelque distance du rivage, des récifs élevés de 1 m 50 au-dessus du niveau de la mer et dont nous aurons à nous occuper plus loin; les huîtres perlières sont très abondantes sur les récifs situés au large de ce motu.

Puaumu est séparé de l'îlot suivant par un bras de mer très large, fermé du côté de la haute mer par le plateau extérieur et présentant, de places en places, des barres de sable en formation. A l'extrémité de ce bras de mer, la ligne des motus se recourbe brusquement à angle droit pour former la limite orientale du lagon.

Les deux premiers motus, désignés sous les noms de *Oaraumu* et de *Teavamutu*, sont très allongés, surtout le second et plantés de cocotiers en rapport; à une petite distance du rivage (du côté du lagon) du motu de *Teavamutu*, se trouve un bloc de madrépores morts, en place, plus élevé au-dessus du niveau de la mer que la crête du motu.

Dans sa partie méridionale, *Teavamutu* se recourbe, formant une vaste demi-circonférence à concavité dirigée vers le lagon et se continue par les motus de *Putukinga* et de *Tekava*; ce dernier est limité par un chenal assez profond, qui s'avance vers le récif extérieur et constitue une passe praticable pour les cotres quand la mer est belle de ce côté.

Plus au Sud, on trouve une série de petits motus très rapprochés, dont l'ensemble porte le nom de *Tiovava* (*vava*, mot mangarévien dont la traduction est *brisé*, fait allusion à cette série de petits motus séparés les uns des autres et très rapprochés), ces motus étant plantés de cocotiers. Le dernier des îlots formant la limite orientale de l'île, appelé *Tioo*, se recourbe brusquement, à angle droit, pour former la première partie de la limite méridionale du lagon; cet îlot, assez allongé et formé, en réalité, de deux motus réunis par un isthme, est planté de cocotiers en rapport; l'un d'eux, plus âgé et très élevé, est un cocotier remarquable, visible de très loin et situé au S-E.

La limite méridionale du lagon est formée, sur une grande partie de sa longueur, à partir de *Tioo*, de bras de mer assez larges séparant des îlots très étroits où la végétation n'est guère composée que de pandanus, de huhu et de mikimiki; quelques uns de ces bras de mer sont semés d'îlots de madrépores morts à peine élevés au dessus du niveau de la mer et non boisés, ou d'îlots de sable corallien.

Cette suite de petits motus se continue par un groupe de motus plantés de cocotiers en rapport, dont le plus important est appelé *Torari* (direction Est-Ouest).

La limite Sud-Ouest du lagon comprend une série d'îlots très rapprochés, qui s'étendent jusqu'à un bras de mer très large situé à l'Ouest; les Mangaréviens ont donné à l'ensemble de ces motus le nom de *Mokoe*, à cause de l'abondance des frégates en cet endroit (*Mokoe* est le nom mangarévien de ces oiseaux); ils distinguent, parmi cette suite d'îlots, *Mokoe pao ai*, ainsi nommé parce que les anciens habitants allumaient le feu en cet endroit, *Mokoe vaipu*, ainsi nommé à cause de la présence d'un lac d'eau douce (*Vaipu* signifie lac), et *Mokoe vava*, suite de petits motus très rapprochés les uns des autres qui s'étendent jusqu'au grand chenal Ouest; quelques uns de ces îlots de *Mokoe* présentent quelques rares cocotiers, les autres n'ont pour toute végétation que des Pandanus, du mikimiki, du huhu, du kahaia et du nono (*Morinda citrifolia* L.).

Le grand chenal Ouest, orienté E.-N.-E.—O.-S.-O., large d'environ 500 mètres, est fermé, du côté de la haute mer, par le plateau de madrépores morts, qui envoie à l'intérieur du chenal, des prolongements qui vont jusqu'au lagon; du côté du lagon, il est en partie fermé par des barres de sable calcaire.

Ce bras de mer est limité au Nord, par un motu dirigé S.-S.-O.—E.-N.-E., remarquable par la présence d'un cocotier très élevé, et désigné sous le nom de *Vaitutaki*.

Vaitutaki est séparé, par un chenal incomplet, d'un motu plus étroit, lequel est lui-même limité par un chenal assez large, divisé dans toute sa longueur par une bande de madrépores morts partant du récif extérieur; au Nord de ce chenal se trouve le motu très allongé, dirigé d'abord du Sud au Nord, dont nous avons parlé au début sous le nom d'Aueretini. L'endroit de ce motu où est situé le lac d'eau douce est appelé *Vaipu*.

Comme on le voit par cet exposé sommaire, l'île Marutea du Sud est très grande et formée d'un grand nombre de motus où ilots peu élevés. Sa plus grande dimension, qui paraît être de l'extrémité ou pointe Nord-Ouest (Aueretini) à la pointe Sud-Est (grand cocotier de Tioo) est d'environ douze milles.

L'absence de passe rend l'accès de cette île assez difficile : les goëttettes opèrent le débarquement à l'aide d'embarcations dans la baie formée par la partie Nord d'Aueretini, qui présente l'avantage d'un plateau de madrépores morts assez étroit et non parsemé de blocs de coraux déchiquetés, ou bien, par vents d'Est et de Nord-Est, en face l'îlot de Vaitutaki. Les côtes débarquent, par vents de Nord, à Tekava ou à Tioo ; quand il y a mauvais temps, le débarquement est impossible.

Structure de l'île. — La structure de l'île Marutea est la même que celle que nous avons indiquée pour les îles basses de l'archipel des Gambier et pour l'île Temoe. Cette île est formée d'une suite de motus à peine élevés de trois mètres au dessus du niveau de la mer, séparés les uns des autres par des canaux plus ou moins obstrués de coraux, et enserrée, du côté de la haute mer, par un plateau de coraux morts, de 80 à 100 mètres de largeur, qui n'est interrompu nulle part, en sorte qu'il n'y a aucune passe permettant l'accès à l'intérieur du lagon. En certains endroits, ce plateau découvre aux basses mers ordinaires ; par places, la surface du plateau est unie, par suite de l'action des vagues ; en d'autres endroits, au contraire, elle est parsemée de blocs de madrépores morts déchiquetés, en place, de 80 centimètres de hauteur environ, qui rendent le débarquement dangereux. Du côté de la haute mer, le récif présente un abrupt sur lequel la mer vient déferler avec violence.

Cet abrupt mène à un second plateau, extérieur au premier et ayant à peu près la même largeur, au-dessus duquel la profondeur varie de 3 à 15 brasses ; au delà, la profondeur devient brusquement très grande.

Le plateau de récifs morts est remarquable, sur sa partie battue par la mer, par le grand développement des nullipores, algues calcaires incrustantes, de couleur rose, qui donnent leur couleur à la bordure du récif. Dans cette partie très exposée à l'action des vagues, on ne trouve guère, comme coraux vivants, que des pocillopores et des madrépores de petite taille ; quelques mollusques, fixés solidement au récif, peuvent résister à l'action des lames : parmi ceux-ci il faut citer les *Turbo*, les *Ischnochiton*, les *Patelloïdes* (très communs), les *Haliotides* (*H. pulcherrima*) et même les Cyprées (*Cypraea Carneola* L.).

En certains endroits situés près du bord du récif, la surface du plateau est littéralement couverte d'oursins à longues baguettes violettes (*Heterocentrotus mamimilatus* Klein) (1), pointues à l'extrémité, qui produisent des blessures très dangereuses quand on pose le pied nu sur ces Echinodermes ; les individus jeunes vivent dans des trous qu'ils creusent dans le corail mort.

Les langoustes (*Palinurus*) sont très communes dans les trous du bord du récif extérieur.

Une des caractéristiques du plateau extérieur est la présence, sur toute sa largeur, de tubes calcaires cylindriques, allongés, mesurant vingt-cinq centimètres de longueur, présentant une ouverture circulaire très tranchante, fermée par un opercule corné de couleur brun clair ; ces tubes sont ceux d'un mollusque gastéropode, le *Vermetus maximus* Sowerby (*muko* des indigènes des Tuamotu, *tio* des Mangarévien) ; quand leur extrémité tranchante est normale à la surface, ils entrent dans le pied nu à la façon d'un emporte-pièce et peuvent produire des blessures graves.

Le plateau de coraux morts se continue par la pente qui mène à la crête du motu ; la constitution de cette pente varie suivant les points considérés.

Si on examine sa structure à la pointe Nord-Ouest de l'île (Aueretini), on voit que le plateau de coraux morts se continue d'abord par une pente très douce de madrépores morts noircis par le soleil, qui

marquent la limite de la haute mer ; cette pente mène à une terrasse peu élevée, de calcaire corallien formé de gros blocs de madrépores cimentés par une pâte de sable calcaire ; en arrière de ce calcaire corallien se trouve une pente douce formée de sable corallien, de débris de coraux et de coquilles roulées et rejetées (les plus abondantes étant les *Haliotides*) qui mène à une seconde terrasse garnie de huhu et de pandanus, en arrière de laquelle se trouve le sol du motu formé de sable corallien et de débris de coraux.

La crête d'Aueretini qui forme le rivage de la baie a sensiblement la même constitution : la pente est beaucoup plus abrupte et formée d'abord de madrépores morts, déchiquetés, surmontés d'un entablement de calcaire corallien ; en arrière de ce calcaire, une pente douce de sable corallien très fin mène à la crête du motu.

Un autre type de structure nous est offert par le motu de Puaumu et celui de Vaitutaki : le plateau extérieur, sur lequel se trouvent de nombreux blocs, en place, de madrépores morts, déchiquetés et noircis sous l'action du soleil, se continue par un plateau de même largeur, formé de gros blocs de madrépores rejetés, consolidés en calcaire, dont le ciment est formé par du sable corallien ; au delà de ce second plateau, une pente de débris de coraux et de coquilles mène à la crête du motu.

Un troisième type de structure est réalisé dans les motus méridionaux de Mokoe : le plateau extérieur, encombré de blocs de madrépores morts en place, se continue par une pente constituée par de gros blocs de madrépores et de coraux, entassés sans ordre ; cette dernière mène à une première crête, puis s'abaisse légèrement pour se relever ensuite et former une seconde pente et une seconde crête constituées par les mêmes éléments que les premières ; ce n'est qu'après avoir franchi ces deux terrasses, le blocs de coraux qu'on arrive sur la pente de débris plus fins qui mène au motu.

Dans les motus méridionaux, en particulier à Torari, la pente est simple, de la crête du motu au récif extérieur, et formée de gros blocs de madrépores et de coraux, dans les intervalles desquels l'eau de pluie séjourne, offrant ainsi une ressource aux plongeurs qui viennent s'établir sur ce motu.

Côté du lagon. — Les pentes qui limitent les motus du côté du lagon présentent une structure assez uniforme : il y a généralement deux terrasses de débris de coraux et de coquilles, de la crête au niveau de la basse mer. Généralement, la distance est assez grande, de la crête du motu, garnie de huhu, à la terrasse la plus élevée. Les différences que l'on peut observer dans les différentes parties de l'île portent sur la dimension des débris de coraux et sur la nature des coquilles rejetées ; les matériaux qui constituent les deux terrasses sont de couleur blanche et aux fortes marées d'équinoxe ces terrasses sont couvertes ; au contraire, la pente qui va de la seconde terrasse à la crête du motu est formée de fragments de coraux et de coquilles noircis sous l'action du soleil.

En certains endroits, les terrasses sont protégées, du côté du lagon, par des blocs de madrépores morts, en place, noircis sous l'action du soleil, et élevés d'environ 80 centimètres au dessus du niveau des basses mers. Assez fréquemment, la terrasse inférieure est en rapport, à sa base, avec un récif frangeant, large de quelques mètres, qui découvre à mer basse ; les parties latérales de ce récif frangeant seules, sont occupées par des coraux vivants.

Constitution du sol du motu. — La constitution du sol du motu est relativement assez uniforme, et ne présente que peu de modifications.

Le sol de la plupart des îlots est formé de gros blocs de madrépores et de coraux et de débris plus fins de coraux et de coquilles ; les gros blocs sont plus particulièrement abondants du côté de la haute mer ; du côté du lagon, on trouve fréquemment des madrépores en place formant plateau. A la pointe Nord-Ouest de l'île (Aueretini), le sol du motu, sur toute sa largeur, est formé de sable très fin. Dans quelques motus, on trouve des blocs de pierre ponce amenés autrefois par les courants.

La surface des motus n'est pas horizontale, mais présente une pente très légère, de la crête extérieure, la plus élevée, à la crête qui

(1) Cet oursin, désigné sous le nom de *fatuke* par les indigènes des Tuamotu, est appelé *fatuki* à Funafuti (Ellice).

limite le lagon ; la largeur moyenne des motus est d'environ deux cents mètres.

Bras de mer. — Les différences dans la structure des bras de mer portent sur leur largeur et sur le plus ou moins grand développement des barres de sable ; généralement, le chenal est bordé, de chaque côté, par un entablement de madrépores morts, en place, élevé d'environ 80 centimètres au dessus du niveau de la mer ; au dessus de cet entablement, une pente de débris mène au motu.

Le fond du chenal est formé par un plateau de madrépores usé et uni sous l'action du courant, sur lequel on trouve des blocs de madrépores morts en place, et souvent des coraux vivants ; du côté de la haute mer, le chenal est fermé par le plateau extérieur situé à un niveau un peu plus élevé. Du côté du lagon, les modifications principales portent sur le plus ou moins grand développement des barres de sable ; d'une façon générale, plus les bras de mer sont larges et plus les barres de sable sont développées.

Si on examine en particulier les bras de mer septentrionaux, on trouve, au milieu du chenal, des langues de madrépores morts, partant du plateau extérieur, élevées de 80 centimètres au dessus du niveau de la mer, qui traversent le chenal dans toute sa longueur (du récif extérieur au lagon) ; le sable calcaire, amené par le courant, s'est déposé à l'extrémité de cette langue de coraux morts, puis perpendiculairement à celle-ci, formant avec elle un T ; sur l'autre rive du chenal, formée par le motu, les dépôts de sable, sont encore plus développés : le motu est bordé, en avant de sa crête et sur toute sa longueur, par une zone de sable d'environ cinquante mètres de largeur, qui se prolonge, du côté du chenal, par une bande étroite allant à la rencontre de celle qui part du plateau de madrépores morts ; quand elle arrive à proximité de cette dernière, elle s'incurve légèrement vers l'intérieur et un détroit de 2 à 3 mètres est ainsi ménagé, qui permet le passage du courant.

La formation de ces barres de sable est due, comme nous l'avons dit précédemment, au renversement du courant dans le bras de mer ; quand la mer monte, un fort courant se produit de la haute mer vers l'intérieur du lagon, à travers le chenal ; quand la mer baisse, un fort courant se produit en sens contraire.

Dans les grands bras de mer dépourvus de plateaux de récifs les traversant, tels que celui qui sépare les motus de Puaumu et d'Oa-raumu, les barres de sable se forment autour des madrépores morts qui parsèment ce chenal.

Étude du lagon. — La structure du lagon ou mer intérieure est assez simple.

La pente de débris de coraux et de coquilles qui forme le rivage se continue par une partie peu profonde de même nature, large d'à peine quelques mètres et s'enfonce ensuite, d'une façon très abrupte, à 5 ou 6 mètres de profondeur ; au delà, la nature du fond change brusquement, ce dernier étant formé de sable calcaire recouvert d'une vase calcaire blanche, la transparence de l'eau étant très grande au dessus de ces fonds ; les holothuries y sont très communes mais d'une façon générale, la faune est très pauvre en ces endroits ; on trouve quelques crustacés enfoncés dans le sable : *Maia*, *Calappa tuberculata* Herbst, des Pagures, des Clypéastres, deux espèces de *Terebra*, des Bucardes, et de nombreux *Orbitolites* (*Orbitolites complanata* L.). On ne trouve que rarement des huîtres perlières sur ces fonds qui conviennent très bien à leur développement, à cause de l'absence de support propre à attacher leur byssus ; les chames, si fréquentes dans le lagon, manquent également dans ces fonds pour la même raison ; quand, par places, on trouve une branche de mikimiki tombée sur le sol, ou une pierre, il n'est pas rare de voir un grand nombre de chames, des madrépores, des huîtres perlières de grande taille et des *margaritifera panasesæ* Jameson attachés sur ces supports accidentels. Il suit de là que l'on pourrait, en installant des supports convenables, utiliser ces fonds pour la culture des mélégrines.

Cette zone de sable calcaire est parsemée, de place en place, de pâtés de récifs qui affleurent à marée basse et offrent un grand intérêt au point de vue spécial qui nous occupe, car c'est sur les flancs de ces pâtés que l'on trouve les huîtres perlières.

La surface de ces récifs est généralement plane et formée de coraux morts usés sous l'action des lames et recouverts de Nullipores de couleur rose ; de place en place, elle présente des trous peu profonds, dans lesquels on trouve des coraux vivants et des mollusques, en particulier des huîtres perlières, des mélégrines à nacre jaune (*Margaritifera panasesæ*) et des tridacnes. La caractéristique la plus saillante de la surface du récif est l'extrême abondance des Tridacnes, logés dans le corail ; sur le bord du pâté vivent de nombreux *Vermetus maximus* Swob à tubes calcaires contournés et des coraux, qui sont le plus souvent des astrées perforées par des pyrgomes (crustacés) ; certains récifs sont bordés de millépores de couleur jaune sombre : le contact de ces millépores produit une urtication très vive, la douleur persistant pendant un certain temps ; les Mangarévien désignent ces Hydrocoralliaires sous le nom de *Kana menea* (corail venimeux). La paroi du pâté est abrupte, garnie d'algues vertes (Bryopses) et de mollusques fixés, parmi lesquels les arches et les chames sont les plus communs ; la mélégrine à nacre jaune et l'huître perlière y sont également fréquentes.

Les huîtres perlières sont attachées par leur byssus de telle sorte que le plan médian de leurs valves soit normal à la surface d'attache. Ces mélégrines trouvent dans cet habitat toutes les conditions favorables à leur développement : toutes les coquilles qu'on trouve sont grandes et rarement piquées, bien que les clones, les gastrophènes et les lithodomes soient d'une abondance extrême dans les coquilles mortes de tridacnes qui se rencontrent en grand nombre sur ces pâtés de récifs ; ces coquilles mortes offrent à ces animaux perforants un asile qui leur convient mieux et elles jouent vis-à-vis de ces derniers le rôle de pièges. Souvent, la paroi verticale du récif présente à sa base, des anfractuosités dans lesquelles vivent de nombreuses huîtres perlières.

A la base du récif, le fond est constitué par des débris de coraux et des coquilles mortes (Tridacnes, Chames, Arches, Huîtres perlières), formant une pente qui mène au fond de sable et de vase calcaires ; sur ces débris de coraux et de coquilles sont attachées de nombreuses chames et des huîtres perlières ; les tridacnes sont moins nombreuses qu'à la surface, mais se développent mieux en cet endroit.

Beaucoup de récifs du lagon présentent à considérer, sur leur surface plane, un récif plus petit, toujours découvert, et noirci sous l'action du soleil ; le plus intéressant est situé en face le motu de Puaumu ; c'est un massif corallien, élevé de plus d'un mètre (1m30) au dessus du niveau de la mer et ayant la même structure que les pâtés qui affleurent : au sommet il est bordé de millépores et de tubes de *Vermetus maximus* ; sur les flancs, formés de madrépores morts, on trouve des coquilles fossiles de chames, de tridacnes et d'huîtres (*Ostrea mordax* L. var.).

Dans la partie Nord-Ouest du lagon, en face la partie méridionale du motu d'Aueretini, on observe un gros bloc de madrépores, en place sur le récif, noirci et élevé de 1m40 au dessus du niveau de la basse mer, c'est-à-dire plus élevé que la crête intérieure du motu.

On trouve également des blocs émergés en face les motus de Teavamutu, de Torari et de Mokoe.

Zone profonde. — Au delà de la zone littorale de sable calcaire, zone relativement étroite où la profondeur varie de 5 à 15 mètres, on arrive dans la zone profonde, où vivent des madrépores branchus et des hydrocoralliaires (*Stylaster*) ; la plus grande partie de la zone centrale profonde est inaccessible aux plongeurs à nu. Par places, la profondeur devient moins grande et souvent même un récif s'élève jusqu'à la surface et découvre à marée basse.

L'un de ces récifs, situé à peu près au milieu du lagon, sur l'alignement de l'extrémité occidentale de Puaumu à l'extrémité méridionale de Mokoe vava présente, à sa surface, des blocs de madrépores morts élevés de 30 à 50 centimètres au dessus du niveau de la basse mer ; dans les anfractuosités de la surface de ce récif, vivent des huîtres perlières dont la coquille, couverte de nullipores, de *Margaritifera panasesæ* et d'*Ostrea mordax* L. var. est lourde, épaisse, mais de petite dimension (le diamètre transversal, de la charnière au bord libre ne dépasse pas 90 millimètres). Les flancs du récif et le sou-

basement offrent, au contraire, un champ de recherches très fructueux pour les plongeurs à nu, qui y trouvent des mélagrines de grande taille.

Les observations qui précèdent, relatives à la structure de l'île Marutea du Sud nous montrent que celle-ci, de même que l'île Temoe et que les îles basses de l'archipel des Gambier et des Tuamotu, a été formée par l'activité des organismes coralligènes, qui ont édifié des récifs sur le bord d'un plateau d'origine volcanique, situé à moins de vingt brasses de profondeur, et qu'elle a subi plus tard un exhaussement de plusieurs mètres qui l'a amenée à son état actuel.

La mer déferlait autrefois sur la crête actuelle des motus et les gros blocs de coraux qui forment les pentes et le sol de ces îlots ont été arrachés des deux plateaux ou terrasses de récifs qui enserrèrent l'île et apportés par les lames; dans les parties méridionales Sud-Ouest et Sud-Est de l'île, la puissance des lames était beaucoup plus grande que sur la côte septentrionale; en certains endroits de la côte septentrionale, en effet, les blocs rejetés se sont consolidés en calcaire corallien, tandis qu'en d'autres (Puaumu) les madrépores vivants pouvaient exister.

Du côté du lagon, la force des lames diminuant, les matériaux apportés sont de plus faible dimension et en certains endroits des motus vivaient des madrépores que l'on retrouve aujourd'hui en place. Les récifs frangeants que l'on observe sur le rivage du lagon et les récifs morts et noircis par le soleil, qui sont actuellement à 1m40 au dessus du niveau de la mer basse, étaient alors en pleine prospérité, ces derniers ne découvrant pas à marée basse.

La mer, en entrant avec un fort courant dans le lagon, par les bras de mer, amenait des blocs de coraux qui se sont disposés à l'angle interne (c'est-à-dire du côté du lagon) de chacun des deux motus limitrophes du chenal, formant ainsi deux avant-garde dans le lagon, qui protègent le chenal jusqu'à une distance du rivage qui atteint quelquefois cent mètres. La plupart de ces chaussées de blocs de madrépores ont été recouvertes de sable calcaire déposé ultérieurement et ont donné naissance aux barres de sable actuelles; on peut les retrouver intactes dans certains bras de mer fermés du côté de la haute mer, en particulier dans les motus méridionaux de Mokoe.

Le lac d'eau douce (eau de pluie) de la partie méridionale d'Aueretini peut nous donner quelques indications utiles sur l'exhaussement de l'île: le fond de ce lac est formé de calcaire corallien recouvert de sable coquillier; le sable le plus inférieur renferme des coquilles franchement marines, qui correspondent à la période d'immersion des motus, tandis que le sable le plus superficiel renferme des espèces saumâtres, en bon état, ayant conservé leur couleur, en particulier le *Cerithium rugosum* Wood, var., qui ont vécu dans cette partie du motu, en eau peu profonde, cet endroit étant couvert seulement à marée haute. Ce cerithe vit, en effet, actuellement, dans du sable qui découvre à marée basse, sur le bord du chenal Ouest de Torari (partie Sud de l'île).

L'existence de ces mollusques d'eau saumâtre semble indiquer que l'exhaussement général de l'île se serait fait, non pas d'une manière brusque, mais plutôt d'une façon lente et graduelle.

Flore de l'île Marutea. — La flore de l'île Marutea du Sud est peu variée, de même que celle de toutes les îles basses des archipels des Tuamotu et des Gambier.

Les plantes les plus communes sont le mikimiki (*Pemphis acidula* Forster, tupapa des Mangaréviens), le huhu (*Suriana maritima* L.) le pandanus, le Kahaia (*Guettarda speciosa*, tafono des Tahitiens), le gneogneo (*Tournefortia argentea* L. tohono des Tahitiens), le Nono *Morinda citrifolia* L.) dont les fruits, aigrettes, sont bons à manger, une petite graminée appelée mauku (*Lepturus repens* R. Br.), le *Scaevola Königii* et le cocotier.

Le mikimiki et le tohono sont des plantes qui vivent dans les endroits les plus arides: nous avons observé des buissons de *Pemphis acidula* du côté de la haute mer, sur un plateau de madrépores morts, ne présentant aucune trace de terre végétale et on peut considérer à juste titre cet arbrisseau comme l'un des agents les plus actifs de la formation de la terre végétale aux îles Tuamotu. Sur le mikimiki et le huhu vit une plante parasite, volubile à droite, sans chloro-

phyllé, le *Cassytha filiformis* qui, en certains endroits est très abondante et est utilisée par les indigènes en guise de matelas.

Le kahaia est un bois excellent pour faire du feu et son abondance à Marutea est très appréciée des plongeurs; le tohono donne un bon bois de construction.

Le *Triumfetta procumbens*, Tiliacée rampante dont la tige atteint plusieurs mètres de longueur est une des plantes les plus caractéristiques de la végétation des motus.

Nous avons indiqué, au début, les îlots plantés de cocotiers; la plantation la plus riche est celle d'Aueretini; l'île étant inhabitée, ces plantations ne sont pas soignées et ne donnent qu'un rapport médiocre. On a réussi à acclimater à Marutea un certain nombre de plantes utiles de Mangareva: taro, bananier, canne à sucre, etc., l'endroit le plus favorable est le rivage du lac d'eau douce d'Aueretini, qui présente sur ses bords une terre végétale identique à celle des mares à taro de la région littorale de Mangareva, occupée entièrement, aujourd'hui, par les *Cyperus* (*Cyperus pennatus* Lam.) (1).

La culture, en cet endroit des plantes alimentaires précitées, en particulier des taros et des bananiers, serait de la plus grande utilité pour les plongeurs.

Faune de l'île Marutea. — La faune terrestre de l'île Marutea du Sud est très pauvre. Il n'y existe pas de mammifère indigène, le rat, qui y est très commun, étant d'introduction récente.

Les oiseaux sont peu variés en espèces; les plus abondants sont des Sternes parmi lesquelles la *Sterna lunata* Peale (*Kavoka* des indigènes) est la plus commune; cet oiseau, rencontré pour la première fois par Peale en 1848, dans l'île Kauchi (île Vincennes) est très abondant au motu de Puaumu (partie N. E. de l'île); les œufs blancs marqués de taches de couleur marron sont pondus dans un trou peu profond ménagé dans le sol par la mère, au pied des mikimiki; les jeunes sont nourris par les parents avec du poisson et nous avons pu en voir un nombre considérable, courant sous ces arbustes, aux mois d'août et de septembre; à la fin du mois de novembre, les jeunes étaient devenus adultes et la ponte n'avait pas encore eu lieu; elle ne commence qu'au mois de janvier. Ces oiseaux sont d'une abondance extraordinaire à l'île Pukapuka.

Les Courlis (*Numenius femoralis* Peal), Kivi des indigènes des Tuamotu, également très communs à Marutea, ont des mœurs curieuses: ils sont très friands des Cénobites (*Cenobita perlata* Edwards) et pour extraire ceux-ci de la coquille de Turbo dans laquelle ils sont logés ils emploient le procédé suivant: saisissant la coquille avec leur bec, ils la jettent avec force sur un bloc de madrépore, jusqu'à ce qu'elle casse; ils mangent ensuite le crustacé en laissant les débris de sa carapace à côté de ceux de la coquille.

Les Hérons, *Kotuku* des Mangaréviens (*Demigretta sacra* Gmelin) font leur nid dans les mikimiki, à environ 40 centimètres du sol, avec des branches sèches de cet arbuste; la femelle pond deux œufs de couleur vert-clair (19 août 1903).

Parmi les autres oiseaux de mer qu'on trouve à Marutea il faut signaler les Frégates, *Kotaha* des indigènes des Tuamotu, (*Tachipetes aquilus* L.), les Chevaliers (*actitis incanus* L.), *Torea* des indigènes des Tuamotu et des Gambier, le *Gygis alba* et l'*Anous stolidus* L. Les oiseaux les plus curieux de l'île sont les Pigeons; les plus communs sont les Phlegoenas (*Phlegoenas pectoralis* Peale) (2), *tutururu* des indigènes des Tuamotu, *Itikoe* des Mangaréviens, à plumage sombre, noir avec taches couleur rouille; ces pigeons, très familiers, vivent sous le feuillage, en particulier sous les *Tournefortia*, dont ils mangent les graines; ils se nourrissent également des graines du Nono (*Morinda citrifolia* L.). Les Pigeons verts (*Ptilinopus coralensis* Peale), *Oo* des indigènes des Tuamotu, *Kuku* des Mangaréviens, sont assez fréquents à Marutea et vivent en compagnie des Pigeons noirs, dont ils partagent la nourriture.

(1) Ces *Cyperus* ont été importés de Mangareva, avec la terre végétale, ainsi que les Fougères, les Insectes et les Mollusques d'eau douce (*Melania unicolor*) qui vivent actuellement en cet endroit.

(2) Ces pigeons ont été trouvés pour la première fois par Peale dans l'île d'Aratika, en 1848.

Les Reptiles sont représentés, à Marutea, du Sud par un Gecko (*Gehira oceanica* Lesson) et par le Scinque à queue bleue (*Lygosoma cyanurum* Lesson); dans le lagon, on rencontre assez fréquemment la *Chelone mydas*, honu des indigènes, dont ceux-ci sont très friands.

Les animaux terrestres qui jouent le plus grand rôle dans cette île habituellement inhabitée sont les Cénobites (*Cenobita Perlata* Edw.) crustacés adaptés à la vie terrestre, que l'on rencontre dans tous les motus en nombre considérable, logés dans des coquilles de Turbo (les jeunes individus se logent dans des coquilles de Littorines, ou d'*Echinella coronaria* Lamk., plus rarement dans des coquilles de Cassidaires). Les crabes des cocotiers (*Birgus Latro* L.), Kaveu des indigènes des Tuamotu, Koveu des Mangaréviens, sont communs dans les motus orientaux, en particulier à Oaraumau, Teavamu et Tiô et constituent un aliment très recherché des Mangaréviens.

Poissons. — Les poissons, assez communs dans le lagon et sur le récif extérieur, constituent l'une des bases de l'alimentation des plongeurs et leur connaissance est d'autant plus importante que beaucoup sont empoisonnés, en sorte qu'il convient d'en faire un choix judicieux.

Les Perroquets (*Cheilinus chlorurus* Bloch.), très fréquents sur le récif extérieur et sur les pâtés de coraux du bord du lagon sont bons à manger en toute saison; les Carangues, les Diacopes, certains Serrans, en particulier le *Serranus hexagonatus* Forster, les Nanué (*Beryx*), le *Fistularia serrata* Cuv., etc. ne produisent pas d'accidents.

Parmi les poissons vénéneux, le plus connu est le *Lethrinus rostratus* Kuhl & V. Hasselt (*Oeo* des Tahitiens, *Utuura* ou *Meko* des indigènes des Tuamotu, qui est d'une abondance extrême dans le lagon. Les plongeurs prétendent que les spécimens de petite taille ne sont pas dangereux; toutefois, à chaque saison de plonge ils éprouvent des accidents d'empoisonnement et sont obligés de renoncer à manger ce poisson. Pendant une tournée du *Volage* aux îles Gambier, en septembre 1883, M. Ingouf se rendit à Marutea du Sud et put constater que la population de 224 plongeurs établie dans cette île avait été très éprouvée, n'ayant eu d'autre nourriture que le *Lethrinus rostratus*: les malades étaient pris de dysenterie, accompagnée de crampes, de vertige et d'une extrême faiblesse. Des frictions et un changement de régime ramenèrent la santé. Nous avons eu l'occasion de constater les mêmes accidents lors de notre dernier séjour (décembre 1903) dans cette île.

Les indigènes ne mangent pas le Tonu (*Serranus myriaster*) poisson qui atteint des dimensions considérables, ni les mullets, ni les Murènes qui sont si communes dans les pâtés de récifs du lagon et sont très redoutées des plongeurs à cause des morsures cruelles qu'elles font; plusieurs indigènes des Tuamotu sont morts, il y a quelques années, après avoir mangé de ces Murènes.

Les Balistes (*Kokiri* des Mangaréviens, *Kutaro* des Tuamotu) qui, dans certaines régions, en particulier aux Antilles, sont vénéneux, sont au contraire très recherchés par les indigènes des Tuamotu et des Gambier et leur foie est un mets très apprécié. Ces poissons, armés de dents très fortes, se nourrissent de Mollusques dont ils broient la coquille; les plongeurs sont unanimes à dire qu'ils s'attaquent aux jeunes huîtres perlières et font, par suite, beaucoup de dégâts, le contenu du tube digestif d'un individu pris dans le lagon de Marutea était constitué par des débris de coquilles de *Margaritifera panasæ* et d'*Ostrea mordax* L. var.; les intestins des spécimens du lagon de Mangareva que nous avons examinés renfermaient des débris de coquilles de *Melina*, de *Gastrochènes*, de *Lithophages*, d'*Arches*, de *Pinna*, etc.; des fragments de test d'oursins (*Spatanges* et *Clypeâstres*), des *Ascidies*, des *Sipuncles*, le byssus d'une jeune Huître perlière, et des débris de la coquille d'une jeune huître perlière.

Les Trygons (*Tapeteta* des indigènes des Tuamotu, *Eai manu* des Mangaréviens), très communs dans certaines parties du lagon de Mangareva, sont beaucoup plus rares à Marutea; d'après le dire des indigènes, ces raies brisent la coquille des Huîtres perlières et mangent la chair de l'animal. Ce poisson paraît être, comme nous l'avons

constaté, l'hôte intermédiaire du Cestode dont le Scolex, en s'enkystant dans le manteau des Méléagrines, provoque la formation des perles fines chez ces Mollusques; il suit de là qu'il y a un rapport biologique des plus importants entre l'Huître perlière et le Trygon, la présence de ce dernier étant nécessaire à la production des perles (au moins à Mangareva, où nos observations ont été faites).

Les Requins sont très communs dans le lagon de Marutea; ils appartiennent à la petite espèce dont la longueur ne dépasse pas 1 m 50 (figurée par Lesson dans le voyage de la « Coquille » pl. I) et fuient à l'approche de l'homme, en sorte que leur présence n'est pas un danger pour les plongeurs.

Insectes. — Les insectes sont très rares dans l'île de Marutea; dans le lac d'eau douce d'Aueretini vivent des larves de Libellules importées de Mangareva et des larves de Chironomes (vers de vase); l'absence des Moustiques est à signaler. Le 30 novembre dernier, nous avons pu constater la présence de nombreux *Halobates* (Hémiptères pélagiques) rejetés sur le récif extérieur par la violence du vent et des vagues.

Mollusques. — Les Mollusques sont abondants dans le lagon de Marutea, mais peu variés en espèces; le plus important d'entre eux est l'Huître perlière à bord noir, la *Margaritifera Margaritifera* var. *Cumingi* Reeve, trouvée précisément pour la première fois à Marutea du Sud par Hugh Cuming, en 1827, et décrite par Reeve en 1857 sous le nom d'*Avicula Cumingi* (Conch. Icon. X, 1857, *Avicula*, pl. IV, sp. 6).

Les Mollusques les plus communs dans le lagon sont les Chames (trois espèces) et les Tridacnes et on peut se demander, à priori, s'ils ne constituent pas une gêne pour l'Huître perlière, dont ils partagent la nourriture; les Tridacnes affectionnent plutôt les endroits peu profonds, en particulier la surface des récifs et nous avons vu que les Méléagrines qui vivent dans ces conditions n'ont pas un développement normal, la coquille n'accroissant que très peu son diamètre, et cela, non pas à cause du voisinage des Tridacnes, mais parce que cette station ne leur convient pas. La coquille morte des Tridacnes sert souvent de support au byssus de l'Huître perlière et elle est un abri de prédilection pour les Cliones, et on peut se demander si c'est à cause de ce fait que ces dernières attaquent rarement la coquille vivante de l'Huître perlière; les Cliones ne perforeront d'ailleurs que très rarement les coquilles des Tridacnes vivantes.

Les Chames sont en rapport biologiques très étroit avec les Méléagrines: la valve supérieure de la coquille de ces dernières en porte souvent plusieurs fixées à sa surface et d'un autre côté le byssus des Huîtres perlières est très souvent attaché sur des Chames vivantes et plus fréquemment encore sur des Chames mortes; les Chames ont enfin une tendance à constituer, en certaines places, des supports favorables pour les Pintadines: une branche de mikimiki, par exemple, tombée sur le fond, est au bout de peu de temps couverte de Chames, qui se fixent les unes sur les autres.

La petite Méléagrine à nacre jaune-paille, la *Margaritifera panasæ* Jam., est très commune dans le lagon de Marutea, vivant aussi bien sur les récifs découverts à marée basse que dans les grands fonds de 10 à 12 brasses; sur les récifs, elle se fixe de préférence à l'intérieur des coquilles vides de Tridacnes; dans les endroits profonds, elle s'attache très souvent sur la coquille de l'Huître perlière et c'est ainsi que nous avons trouvé jusqu'à quinze de ces petites méléagrines adultes sur une seule valve d'une nacre; souvent, une Huître perlière est littéralement couverte de jeunes Méléagrines à nacre jaune, lesquelles sont le plus souvent logées sous les lamelles qui ornent la coquille de la Pintadine, et il faut une grande habitude pour distinguer à première vue ces jeunes Méléagrines des jeunes Huîtres perlières.

La *Margaritifera panasæ* nous paraît être un voisin de l'Huître à nacre qu'il y aurait le plus grand intérêt à écarter.

On trouve en abondance, à Marutea, un certain nombre de Mollusques comestibles: les plus recherchés sont les Turbo (*Maua* des Tahitiens); les indigènes les mangent crus, après avoir rejeté le tordillon, ou bien ils les enfilent dans une corde et les font sécher au soleil. Les Poulpes sont également très estimés et se font également

sécher au soleil. Les *Vermetus maximus*, les Tridacnes, les Chames et les Ptérocères sont moins recherchés. Les indigènes des Tuamotu et des Gambier sont très friands du muscle adducteur des valves de l'Huitre perlière (Kikoiovo, Kikoparau), mais les règlements actuels leur prescrivent de rejeter les parties molles de l'animal à la mer et ne leur permettent par conséquent pas ce genre d'alimentation.

Pêche de l'Huitre perlière. — L'île de Marutea du Sud a été déclarée propriété domaniale française en 1883 (Décision du 20 mars) et son lagon accessible à tous les nationaux français sans distinction d'origine. La plongée a toujours eu lieu à la suite d'un *rahui* ou interdiction de pêche assez long : durant ces dernières années, elle a été autorisée pendant les saisons de 1892-1893 (du premier novembre au 30 avril), de 1896-1897, de 1899-1900 et enfin l'arrêté du 19 octobre 1903 l'autorise pour la saison 1903-1904. Il est difficile de connaître le rendement de ces différentes pêches, car la nacre provenant de cette île n'est pas contrôlée au départ et est expédiée à Papeete par les Tuamotu.

La plongée a commencé, cette année, vers le 20 novembre ; plus d'une centaine de plongeurs, indigènes de Takaroa, de Marokau et de Mangareva, se sont rendus à Marutea. La plupart des Mangaréviens après avoir plongé dans les endroits peu profonds, sont retournés aux Gambier, atteints de nostalgie et aussi à cause de l'impossibilité où ils se trouvent de descendre, comme les pêcheurs de Tuamotu, à des profondeurs de dix, quinze et même dix-huit brasses c'est-à-dire dans les fonds qui sont riches. La plongée, qui a été contrariée jusqu'ici par le mauvais temps s'annonce comme devant être très bonne (1).

Les Méléagrines pêchées sont généralement de grande taille : nous en avons vu qui pesaient plus de trois kilos (les deux valves) ; le pourcentage des nacres piquées est très faible ; toutefois, la proportion des nacres piquées est beaucoup plus grande dans les grands fonds, où les plongeurs trouvent des Huitres perlières très âgées et de forte dimension. La coquille est couverte de Chames, de Spondyles (*Spondylus pacificus* Reeve), de Méléagrines à nacre jaune et d'*Ostrea mordax* L. var. et, assez fréquemment, elle sert de support au byssus d'Huitres perlières adultes ou jeunes ; les Huitres perlières adultes ont leur byssus attaché sur la partie la plus bombée des valves ; celles qui sont de petite taille se fixent sur le bord des valves, en particulier sous les lamelles qui ornent la coquille ; les spécimens les plus jeunes que nous ayons trouvés au début du mois de décembre ont un diamètre transversal de 12 millimètres ; d'autres atteignent 18 millimètres, mais sont du même âge que les précédentes, c'est-à-dire de la fin du mois d'octobre. Lors de notre premier séjour dans l'île, du 8 août au 9 septembre, nous n'avons pas trouvé d'embryons vésiculaires de Lamellibranches, car l'époque du frai n'était pas arrivée ; du 20 novembre au 8 décembre, la persistance du mauvais temps a arrêté l'émission des produits génitaux chez les Huitres perlières et nous n'avons pas trouvé d'embryons ; nous avons pu constater en effet, à bien des reprises, dans le lagon de Mangareva, que quelques jours de mauvais temps consécutifs mettent fin à l'expulsion des produits sexuels. La faune pélagique du lagon de Marutea est d'ailleurs très pauvre, en comparaison de celle du lagon de Mangareva (les embryons vésiculaires de l'Huitre perlière, qui mènent une existence pélagique pendant quelques jours, ont une coquille équivalve, mesurant deux cinquièmes de millimètre de diamètre transversal, et ornée de stries concentriques très nettes et très rapprochées les unes des autres ; les masses gélatineuses blanches ou roses qui apparaissent en quantité considérable à la surface de la mer dans le lagon des Gambier, en décembre et janvier, et que quelques personnes ont voulu considérer comme le frai des Méléagrines, ne sont autre chose que des larves de Coralliaires mesurant un millimètre un quart de longueur et 0^m7 de largeur.)

À côté de ces Huitres perlières de grande taille, les plongeurs en prennent d'autres qui sont petites, leur diamètre transversal, mesuré de la charnière au bord libre des valves ne dépassant guère 9 centimètres ; ces Méléagrines de petite taille ne sont pas jeunes, mais au con-

traire très vieilles. Dans certaines parties du lagon de Mangareva (ré-cifs du port de Rikitea, banc de Tokaerero, etc.) la plus grande partie des nacres recueillies par les plongeurs à nu sont de petite taille, quoique très vieilles et, dans ces conditions, la plongée est loin d'être rémunératrice. La pêche de ces petites Huitres ne constitue pas un délit, même si une réglementation concernant la taille des Nacres marchandes venait à intervenir. Toutefois, on pourrait conseiller aux Indigènes de ne pas récolter ces petites Nacres, étant donnés les maigres bénéfices qu'ils en retirent : en effet ces Méléagrines de petite taille mais âgées, donnent du frai et le naissain qui en résulte, s'il se fixe dans un endroit favorable, peut donner naissance à des Huitres perlières de taille normale.

L'Huitre perlière de Marutea du Sud a la coquille noire, ornée de lamelles et marquée de lignes radiales de taches blanches ; l'assise nacrée est blanche, avec une bordure noire, qui produit, à la lumière, des irisations très vives. On observe, assez rarement, des cas d'albinisme chez ce Mollusque ; nous avons eu l'occasion de voir une Méléagrine perlière adulte, dite « Nacre blanche », plongée le 5 décembre dernier à Marutea : le sommet de la coquille et la région voisine sont blancs, les autres parties sont de couleur crème, avec quelques places plus sombres ; l'assise nacrée est entièrement blanche, le bord interne des valves étant crème foncé. Ces spécimens albinos sont très rares : les équipes de scaphandriers des Gambier en ont trouvé une à Mangareva pendant la saison de plongée de 1902 et une à Taku, en 1903 ; les plongeurs à nu en ont trouvé trois à Marutea lors de la saison de pêche actuelle.

Anciens habitants de l'île : Autels. — L'île Marutea du Sud, de même que l'île Temoe, était autrefois habitée et ses habitants professant le culte de Tangaroa, ont construit des autels ou *marae* dont on retrouve encore aujourd'hui les traces bien qu'ils aient été détruits en partie par les Mangaréviens sur l'ordre de certains Européens. Les autels de Marutea, au nombre de six, sont établis sur la crête extérieure, très élevée, formée de gros blocs de Madrépores entassés sans ordre, du motu de Tioo, c'est-à-dire à la pointe Sud-Est de l'île ; ce sont comme ceux de Temoe (ces derniers sont mieux conservés) des amas de blocs de coraux régulièrement disposés en un parallépipède rectangle mesurant 6 mètres de longueur, quatre de largeur et deux de hauteur ; un chemin de pierres plates (blocs aplatis de Madrépores) établi sur la pente intérieure formée de gros blocs de coraux entassés sans ordre, mène de ces *marae* au rivage du lagon.

Avenir de l'île. — L'île de Marutea du Sud possède comme nous venons de l'indiquer, des ressources variées qu'il serait facile d'augmenter ; l'état actuel des plantations de cocotiers permet d'implanter les motus qui ne le sont pas encore. Le lagon est assez riche en Huitres perlières : la culture de ce Mollusque et l'exploitation méthodique des pêcheries augmenteront certainement cette richesse dans de notables proportions.

Toutefois, le développement économique de l'île ne peut se faire qu'à la condition essentielle que celle-ci soit habitée d'une façon permanente, et c'est à la réalisation de ce problème qu'il convient tout d'abord d'appliquer ses efforts.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Bourses d'Enseignement primaire supérieur.

Conformément à la décision du 27 janvier 1904, insérée au *Journal officiel* du 28 suivant, l'examen des candidats aux bourses aura lieu le mardi 24 mai prochain, à 8 heures du matin, à l'école primaire supérieure de Papeete.

Les parents ou tuteurs des candidats doivent les faire inscrire au Gouvernement ou à l'école primaire supérieure, en joignant à la demande d'inscription :

- 1^o L'acte de naissance ou carte d'identité de l'enfant ;
- 2^o Un certificat du chef de l'établissement où il a fait ses études faisant connaître sa conduite et son assiduité ;
- 3^o Un état nominatif des frères et sœurs du candidat, certifié exact par le Maire ou le Président du conseil de district, indi-

(1) La quantité de nacres plongées du 20 novembre 1903 au 1^{er} février 1904 est de 20,300 kilos.

quant l'âge, le sexe, et, s'il y a lieu, la profession de chacun d'eux, ainsi que les ressources de la famille;

4° Une déclaration signée par le candidat et par son père ou tuteur, s'engageant solidairement d'une part, à rembourser les frais occasionnés par le boursier, si celui-ci quitte l'école ou en est exclu avant l'expiration de sa bourse. à moins de remise accordée par le Gouverneur, et d'autre part à verser mensuellement et d'avance le complément de fraction de bourse, s'il y a lieu, entre les mains du Directeur de l'école.

Les candidats doivent être âgés de 12 ans au moins et de 15 ans au plus, au 1^{er} août de l'année pendant laquelle ils se présentent.

Ce maximum est augmenté d'un an pour entrer en seconde année, de deux ans pour entrer en troisième année et de trois ans pour la section normale.

Le nombre des bourses à concéder en 1904 est déterminé comme suit :

Tahiti et Moorea.

Tahiti et Moorea : 5 fractions de bourse de 600 fr. chacune pour une durée de 3 ans.

Marquises : 1 fraction de bourse de 600 f. pour une durée de 3 ans.

Tuamotu : 1 id. 3 ans.

id. id. 2 ans.

Les conditions de l'examen sont indiquées par l'article 13 de l'arrêté du 16 janvier 1901.

Les personnes qui désireraient de plus amples renseignements sont priées de s'adresser à l'Inspecteur primaire ou au Directeur de l'École primaire supérieure.

N.-B. — Les fractions de 3/4 de bourse seront transformées en bourses entières lorsque les parents des élèves, appelés à en bénéficier, auront justifié qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de supporter le paiement du quatrième quart (arrêté du 31 mars 1904).

Situation de la Caisse agricole au 1^{er} mai 1904.

ACTIF.		FR.	C.	FR.	C.
1^{re} Opérations principales.					
Prêts divers à longs termes (prêts sur hypothèques de propriétés rurales)		92.349	55		
Terrains vendus ou cédés à terme		56.061	46		
Marchandises ou produits en magasin		1.905	56		
Avances sur marchandises ou produits en consignation		6.704	56		
Domaine d'Atimaono		30.235	16		
				187.256	29
2^{re} Opérations accessoires.					
Effets à recouvrer : Prêts sur solvabilité		4.500	»		
— Prêts sur cautions		36.149	60		
Prêts sur hypothèques de propriétés de ville		13.104	12		
Ouvertures de crédit :					
Sur propriétés rurales		129.203	31		
— urbaines					
Achats de titres		62.975	14		
				245.932	17
3^{re} Divers.					
Immeubles divers		41.103	47		
Mobilier		2.101	85		
Caisse		62.613	68		
Correspondants divers		5.116	31		
Avances à régulariser		1.024	»		
Divers débiteurs		796	17		
Intérêts divers sur ventes et prêts		477	37		
Prêts au Service Local		171.730	54		
				284.963	39
				718.151	85
PASSIF.					
Bons de caisse		160.500	»		
Dépôts		363.116	79		
Cautionnement du Comptable		4.030	»		
				527.616	79
Capital ou balance en faveur de la Caisse				190.535	06

Mouvement de la Caisse en avril 1904.

DÉSIGNATION DES COMPTES	RECETTES		DÉPENSES	
	FR.	C.	FR.	C.
Effets à recouvrer, Prêts sur cautions... sur solvabilité.	500	40	500	»
— — — — —	»	»	1.200	»
Prêts divers à longs termes	1.056	88	»	»
Terrains vendus ou cédés à terme	1.478	30	»	»
Avances sur consignation de produits	»	»	31	97
Frais généraux	5	»	1.284	»
Intérêts divers sur les ventes et prêts	516	22	»	»
Dépôts	44.592	75	63.080	07
Intérêts sur les dépôts	»	»	97	73
Avances à régulariser	»	»	5	25
Correspondants divers	»	»	397	10
Domaine d'Atimaono	80	»	»	»
Vente de traites	3.000	»	»	»
Prime perçue	60	»	»	»
Immeubles divers	2.680	57	5.935	20
Totaux du mois ..	53.970	12	72.531	32
L'encaisse au 1 ^{er} avril 1904 était de	81.174	88	»	»
Soit	135.145	»	»	»
Les dépenses du mois s'étant élevées à ..	72.531	32	»	»
Il reste en caisse au 1 ^{er} mai 1904 ...	62.613	68	»	»

Résumé des opérations du mois.

	FR.	C.	FR.	C.
Le capital au 1 ^{er} mars 1904 était de			190.912	51
L'Avoir du compte Profits et pertes s'est augmenté pendant le mois :				
1 ^{re} Des intérêts échus :				
Sur les terrains vendus ou cédés ..	399	19		
Sur les prêts divers à longs termes ..	431	52		
Sur les prêts sur cautions	51	»		
Sur les fonds déposés au Crédit Lyonnais, 2 ^e sem. 1903	33	40		
2 ^{re} De la prime sur ventes des traites	60	»		
3 ^{re} De la commission perçue sur recouvrement d'un effet	5	96		
4 ^{re} Du coût d'un protêt opéré pour compte du Crédit Lyonnais	20	06		
			1.001	13
Le débit de ce compte comprend :			191.913	64
Les frais généraux du mois	1.279	»		
Les intérêts acquis du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1904 sur les dépôts et payés pendant le mois	97	73		
Menus frais dus au Crédit Lyonnais (2 ^e semestre 1903)	1	85		
			1.378	58
Le capital au 1 ^{er} mai 1904 est de			190.535	06

Certifié conforme aux écritures :

Vu et vérifié :
Pour le Chef du bureau
du Secrétariat Général,
Le commis principal,
ED. BRAULT.

Le secrétaire-trésorier,
LOUIS.

Vu :
Le Président du Comité-directeur,
J. SIMON

Vu
Le Censeur,
HENRI COR.

12 mai 1904

JOURNAL OFFICIEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE

136

AVIS

Le public est prévenu que l'arrêté du 23 mars 1904 ne concerne en aucune façon les bons de la Caisse Agricole et que ces bons continuent à avoir cours légal dans la colonie, conformément à l'arrêté du 23 décembre 1901.

Le Secrétaire-Trésorier de la Caisse agricole,
LOUIS.

AVIS

Le public est informé que les fonds dont disposait la Caisse Agricole étant placés, les prêts de toute nature que pourra accorder cet Établissement sont provisoirement limités pour chacun à une valeur de *mille francs*.

Le Secrétaire-trésorier de la Caisse agricole,
LOUIS.

La Caisse agricole achète des E hoo mai te afata faaapu
colons agriculteurs les produits teie mau faufaa i muri nei, te
suivants : afai hia 'tu e te feia faaapu :

Coprah, bien séché au soleil : Puha tauai maitai hia i te
mahana :

fr. 18 le kilog.

0 f. 48 i te tioratame hoo

MERCURIALE des principaux produits de la colonie
au 1^{er} mai 1904.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	UNITES servant de base à la valeur.	VALEUR sur place.
Ananas.	le cent.	12 ^f »
Biches de mer (tripangs).....	les 1,000 kilog.	400 »
Cassonade.	id.	750 »
Citrons.....	le mille.	5 »
Coprah.....	les 1,000 kilog.	280 à 320 »
Coton non égrené.....	id.	230 »
— égrené.....	id.	1.000 »
Farine de coco.....	id.	1.000 »
Fécule de manioc.....	id.	355 »
Fungus.....	id.	800 à 900 »
Gelée de goyave.....	le kilogr.	3 »
Jus de citron.....	les 1,000 litres	130 »
Nacres.....	belles ou petites saines..	les 1,000 kilog. 1.200 à 1.600 »
	id. piquées.	300 à 500 »
Noix de coco en coques.....	le mille	60 »
Oranges.....	id.	10 »
Rhum.....	en entropôt.....	l'hectolitre 140 »
	en magasin, droits payés.	id. 240 »
Vanille.....	le kilogramme	5 ^f 00 à 7 ^f 00

Importations du mois de mars 1904.

NATURE DES DENRÉES ET MARCHANDISES	DE FRANCE			DE L'ÉTRANGER		
	Antérieurement	Pendant le mois de mars 1904	Totaux au 31 mars 1904	Antérieurement	Pendant le mois de mars 1904	Totaux au 31 mars 1904
Animaux vivants.....	»	»	»	7.602 ^f	6.090 ^f	13.692 ^f
Produits et dépouilles d'animaux.....	716	597	1.313	51.421	18.607	70.028
Pêches.....	782	»	782	17.152	675	17.827
Matières dures à tailler.....	»	»	»	»	17.926	17.926
Farineux alimentaires.....	160	129	289	109.032	718	109.750
Fruits et graines.....	»	»	»	19.402	574	19.976
Denrées coloniales de consommation.....	4.661	2.732	7.393	16.009	2.254	18.263
Huiles et sucs végétaux.....	1.748	»	1.748	8.927	54	8.981
Bois.....	»	»	»	19.928	»	19.928
Filaments, tiges et fruits à ouvrer.....	»	»	»	394	»	394
Produits et déchets divers.....	781	88	869	6.884	356	7.240
Boissons.....	6.840	1.816	8.656	13.944	177	14.121
Marbres, pierres, terres, combustibles minéraux, etc.....	»	»	»	19.414	4.040	23.454
Métaux.....	»	»	»	10.595	365	10.960
Produits chimiques.....	»	»	»	1.083	»	1.083
Teintures préparées.....	»	»	»	529	»	529
Couleurs.....	»	39	39	5.181	»	5.181
Compositions diverses.....	1.890	2.365	4.255	13.969	5.741	19.710
Poterie.....	25	»	25	98	16	114
Verres et cristaux.....	104	58	162	872	147	1.019
Fils, ficelles, cordages, etc.....	»	»	»	10.218	2.941	13.162
Tissus.....	7.478	7.302	14.780	70.625	28.958	99.583
Broderies et vêtements.....	10.413	6.728	17.141	7.839	1.192	9.031
Papier et ses applications.....	823	859	1.682	4.280	519	4.799
Peaux et pelleteries ouvrées.....	3.281	2.651	5.938	11.604	182	11.786
Ouvrages en métaux.....	1.648	417	2.065	29.117	5.279	34.396
Machines et mécaniques.....	132	201	332	28.697	6.503	35.200
Armes, poudres et munitions.....	250	130	380	827	»	827
Meubles.....	»	37	37	2.977	»	2.977
Ouvrages en bois.....	105	»	105	27.364	906	28.270
Instruments de musique.....	1.353	»	1.353	271	334	605
Ouvrages de sparterie et de vannerie.....	832	204	1.036	1.554	65	1.619
Ouvrages en matières diverses.....	13.551	1.359	14.910	19.130	2.834	21.964
	57.576	27.811	85.390	536.939	107.156	644.395
Total général.....			729.785 fr. »			

Exportations du mois de mars 1904.

DESIGNATION DES PRODUITS et marchandises	ESPÈCE des unités	POUR FRANCE						POUR L'ÉTRANGER					
		Antérieurement		Pendant le mois de mars 1904		Totaux au 31 mars 1904		Antérieurement		Pendant le mois de mars 1904		Totaux au 31 mars 1904	
		Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs
Peaux brutes.....	Nombre	28	56	»	»	28	56	61	122	72	144	133	266
Cire brute.....	Kilogr.	»	»	»	»	»	»	»	»	140	315	140	315
Biches de mer.....	id.	»	»	»	»	»	»	3.490	1.396	322	129	3.812	1.525
Ecaille de tortue.....	id.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nacres.....	id.	29.672	59.344	»	»	29.672	59.344	75.964	151.928	3.907	7.814	79.871	159.742
Farine de coco.....	id.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Oranges.....	Nombre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ananas.....	id.	»	»	»	»	»	»	70	7	»	»	70	7
Cocos secs.....	id.	»	»	»	»	»	»	166.534	9.992	»	»	166.534	9.992
Coprah.....	Kilogr.	»	»	»	»	»	»	533.009	133.252	18.500	4.625	551.509	137.877
Graines de coton.....	id.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cassonade.....	id.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Café en fèves.....	id.	66	99	»	»	66	99	»	»	»	»	»	»
Vanille.....	id.	1.738	3.476	1.249	2.498	2.987	5.974	11.323	23.646	»	»	11.823	23.646
Gelée de goyaves.....	id.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Jus de citron.....	Litre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bois du pays.....	Valeur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Paille de bambou, de canne à sucre et autres.....	id.	»	600	»	»	»	600	»	»	»	»	»	»
Coton égrené.....	Kilogr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fungus.....	id.	»	»	»	»	»	»	445	167	160	60	605	227
Rhum.....	Litre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Curiosités.....	Valeur	»	250	»	55	»	305	»	1.252	»	»	»	1.252
Divers.....	id.	»	»	»	»	»	»	»	1.940	»	231	»	2.171
			63.825		2.553		66.378		323.702		13.313		337.020
Marchandises réex- portées :													
Françaises.....	Valeur	»	»	»	»	»	»	»	70	»	»	»	70
Etrangères.....	id.	»	»	»	»	»	»	»	6.209	»	12.191	»	18.400
			63.825		2.553		66.378		329.981		25.509		355.490
Total général..													
									421.868 fr.				

AVIS

Afin d'éviter aux indigènes, les cas de nullité que l'on ren-
contre fréquemment dans les testaments olographes qu'ils font,
le Chef du Service Judiciaire leur rappelle les dispositions de
l'article 970 du Code Civil ainsi conçu :

« Le testament olographe ne sera point valable, s'il n'est écrit
en entier, daté et signé de la main du testateur ; il n'est assujéti
à aucune forme. »

Parau faaite.

Ia ore te mau parau tutuu e papai hia e te taata tahiti ia riro
ei mea faufaa ore, te faaite atu nei ia te Raatira no ni'a iho i
e mau ohipa Haava raa ia ratou i te mau vahii i titau hia e tei
irava 970 o te pueraa ture tivira no te reira ; mai teie i muri nei :

« Eita te parau tutuu e mana mai te peu e aita te reira parau
i papai taa'toa hia e tei pupu mar i ta'na ra faufaa na vetahi e
aita oia i faaite i te tai'o o te mahana i papai hia'i te reira, e
aita oia i tuu i to'na ioa i raro a'e i taua parau ra ; aitu e uati
ate papai raa i tau paarau ra. »

AVIS

Il est rappelé au public qu'une prime de dix francs est allouée
à toute personne présentant au Président de la Chambre d'Agricul-
ture une paire de pattes d'épervier et que la destruction de ces
oiseaux de proie est autorisée, même au moyen d'armes à feu.

Le Président de la Chambre d'Agriculture,
H. LANGOMAZINO.

Service de l'Enregistrement et des Domaines.

AVIS

L'Administration rappelle aux
indigènes ayant fait, conformé-
ment aux dispositions du décret
du 24 août 1887, déclarations de
propriété de leurs terres devant
le Conseil de leur district et dont
es déclarations n'ont pas été
frappées d'opposition, qu'ils ne
sont propriétaires incommuta-
bles des immeubles par eux re-
vendiqués qu'à l'expiration du
délai de cinq ans à compter du

PARAU FAAITE

Te faaite nei te mau i to Tahiti
nei e i to te mau fenua'toa e au
mai o tei tomite i ta ratou mau
fenua i mua i te aro o te apoora
o to ratou mataeinaa, mai te au
i te mau parau i faataa hia i
roto i te faaue raa mana no
te 24 no atele 1887, e o tei ore
i patoi hia te tomite raa, e ore
ratou e riro ei fatu mau no taua
mau fenua i tomite hia e ratou ra,
maori ra o ia hope na matahii

jour où il leur a été délivré par le Gouverneur un titre de propriété.

Ils sont donc invités, s'ils veulent devenir propriétaires définitifs des terres qu'ils ont déclarées, à se présenter en personne ou par mandataire muni de pouvoir régulier, dans le plus bref délai, au bureau des Domaines de Papeete afin d'y réclamer leurs titres de propriété.

e pae o te taio hia mai, mai te mahana e tuu hia'tu ai i roto i to ratou rima e te Tavana raie te hoe parau tapao no te riro raa ei fatu.

Te parau maoti hia'tu nei ratou e mai te mea e te hinaaro ratou i te riro papu roa ei fatu mau no te mau fenua i tomita hia e ratou ra, e haere anae mai ia mai te haamaoro ore, o ratou tino iho e aore ra to ratou mono o te haamana papu hia, i te pihatoroa o te Haapao faufaa a te Hau i Papeete nei, ei reira e titau mai ai i ta ratou mau parau tapao no te riro raa ei fatu.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Il sera procédé le MERCREDI, 18 MAI 1904, à 8 heures 1/2 du matin, dans la cour de la Direction d'Artillerie, à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers réformés, tels que :

Bois à brûler — 150 kilos de fers à cheval — 472 tarières à cuillers — 27 fûts métalliques — Métaux divers en résidus
Arrosoirs — Bahuts à casier — Bancs et tables — Bêches — Pelles — Fourches — Pioches — Rateaux — Harnachement d'officier — Harnais d'attelage — Couverture — Brocs — Pot-à-eau — Outils de bourrellier — Instruments de chirurgie vétérinaire — Armoire en tamanu — Chaises — Tables d'école — *Un breack* — Voiture basse — 2 prolonges à 4 roues — 1 tombereau — Charrette à 2 roues — Casques — Pantalons de drap — Bourgerons — Capotes — Manteaux de conducteur — Képis — Calottes, provenant du service Colonial.

Fonte en résidus : Canons — Obus et Grosses pièces diverses.
Fer en résidus : Cercles de roues — Cordages en fil de fer — Vieilles tôles et fer cornière.

Acier en résidus : Rails — Pièces d'armes — Canons de fusil — Vieilles limes — Etc.

Zinc en résidus — Vieux plomb — Vieux cordages, provenant du service Marine.

A 2 heures de l'après-midi, dans la cour des Subsistances :

180 fûts vides et 2 ânes.

provenant du service Colonial.

La vente sera faite au comptant et les prix augmentés de 6 0/0 pour tous frais.

Elle aura lieu, en outre, sans garantie de vices rédhibitoires. Il ne sera pas reçu de réclamation après la vente.

Le Receveur des Domaines,
E. VERMEERSCH.

ANNONCES JUDICIAIRES

Etude de M^e A. GOUPIL, Défenseur à Papeete.

A VENDRE PAR LICITATION

Le Mardi sept juin mil neuf cent quatre, à huit heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Papeete, y séant au Palais de Justice.

L'immeuble ci-après désigné indivis entre les ci-après nommés :

Sur la poursuite de : 1^o Madame Elisabeth Vallès, épouse Louis Joseph Levraut, agissant en qualité de légataire particulier, conjointement avec son frère François Vallès, de Madame Margaret Annie Reid, veuve Félix Fortuné Robin; 2^o M. Louis Joseph Levraut, agriculteur, agissant pour assister et autoriser sa femme et aussi comme ayant l'administration de ses biens, demeurant ensemble à Mamao, commune de Papeete, ayant M^e A. Goupil pour défenseur,

Contre M. Alexandre Vallès, propriétaire, demeurant à Papeete, île Moorea, pris en qualité d'administrateur légal de son fils mineur François, pris lui-même en la même qualité que Madame Levraut, sus-nommée.

Désignation des biens à vendre.

Une pièce de terre appelée « Tuhipa », située à Papeete, rue de la Petite-Pologne, ayant les abornements suivants : Au Nord, la rue de la Petite-Pologne; au Sud, les propriétés Dexter et Coulon; à l'Ouest, les propriétés Goupil et Coulon et à l'Est, la propriété G. Dexter. Cette pièce de terre a une superficie totale de seize ares vingt-huit centiares. Elle sera divisée en deux lots pour la vente, savoir :

Premier lot.

Ce lot est borné au Nord par la rue de la Petite-Pologne, sur laquelle il mesure douze mètres quatre-vingts centimètres; au Sud, par la propriété G. Dexter, où il mesure douze mètres soixante centimètres; à l'Est, par la propriété du même, où il mesure quarante-cinq mètres soixante centimètres et enfin à l'Ouest par le deuxième lot où il mesure cinquante-quatre mètres quarante centimètres.

La superficie de ce lot est de six ares quatre-vingt-dix-sept centiares.

Deuxième lot.

Ce lot est borné au Nord par la rue de la Petite-Pologne, sur laquelle il mesure dix-huit mètres vingt centimètres; au Sud, par la propriété Coulon, où il mesure quinze mètres soixante centimètres; à l'Est par le premier lot où il mesure cinquante-quatre mètres quarante centimètres et à l'Ouest par la propriété Coulon, sur laquelle il mesure cinquante-un mètres, et par la propriété Goupil, sur laquelle il mesure quatorze mètres quarante centimètres.

La superficie de ce lot est de neuf ares trente-un centiares.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal civil de Papeete en date du dix-neuf avril 1904.

Le cahier des charges pour parvenir à cette vente a été déposé au greffe le deux mai suivant.

Les mises à prix ont été fixées, par le jugement sus-énoncé, comme il suit :

Premier lot 4.000 francs.
Deuxième lot 6.000 francs.

L'adjudication ne deviendra définitive qu'après que les
eux lots, adjugés séparément ou non adjugés, auront été de
nouveau mis en adjudication en un seul lot, sur une mise à prix
formée soit des prix d'adjudication, soit des mises à prix elles-
mêmes à défaut d'enchérisseur. Au cas où il y aurait enchéris-
seur sur cette nouvelle mise à prix les précédentes adjudica-
tions seront *ipso facto* annulées.

M^e Goupil, défenseur poursuivant, donnera tous les rensei-
gnements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, défenseur poursuivant, le dix mai
mil neuf cent quatre.

21

Signé : A. GOUPIL.

ANNONCES

"Union Steam Ship Company"

expédiera—

LE VAPEUR "TAVIUNI"

Pour Raiatea, Rarotonga et Auckland, transbordant pour
Sydney et tous ports de Nouvelle-Zélande —

Vendredi, 27 mai 1904.

MAXWELL CIE.

Gérant,

Quai du Commerce

22

SERVICE DE SANTÉ

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU MOIS D'AVRIL 1904.

Dates	MAXIMA	MINIMA	TEMPÉRATURE				HUMIDITÉ		PRESSIONS		VENT		NUAGES		PLUVIOMÈTRE règlé à 8 h. du matin mm	Observations
			Matin : 8 heures.		Soir : 4 heures.		relative en 100		corrigées à zéro							
			SEC	MOUILLÉ	SEC	MOUILLÉ	8 H.	4 H.	8 HEURES	4 HEURES	8 H.	4 H.	8 HEURES	4 HEURES		
1	33.0	21.5	27.0	25.0	28.0	25.0	84	77	760.3	758.8	N-E	N-E	»	4 cu ci	3 0	Rosée.
2	32.5	22.0	27.0	25.0	28.0	25.0	84	77	760.1	758.9	N-E	N-N-E	»	6 cu ci		
3	33.0	21.0	27.0	25.0	28.5	25.0	84	74	760.7	759.5	N-E	N-N-E	2 cu ci	5 cu ci		
4	33.0	21.0	27.5	25.0	28.0	25.0	84	77	761.2	760.1	N-E	N-N-E	2 ci st	6 cu ci	G. Rosée.	
5	33.0	21.5	27.0	25.0	28.5	25.0	84	74	761.6	760.4	N-E	N-E-E	»	4 cu ci st		
6	33.0	21.0	27.5	25.0	28.5	25.0	81	74	761.9	760.2	S-E-E	S-E	2 cu ci	5 cu ci		
7	33.0	21.0	27.5	25.0	28.5	25.0	81	74	761.0	759.6	N-E-E	N-E	2 cu ci	5 cu ci	G. Rosée. Écl.	
8	32.5	21.0	27.5	25.0	28.0	25.0	81	77	759.5	758.9	N-E	N-E	3 cu ci	4 cu ci		
9	32.5	21.0	27.0	25.0	27.5	25.0	84	81	760.6	758.8	N-E-E	N-E	3 cu ci	5 cu ci		
10	31.0	21.0	27.0	25.0	27.0	25.0	84	84	761.7	760.6	E	S-E-E	4 cu ci	6 cu ci ni	17 0 7 0	G. Rosée.
11	31.6	20.5	27.0	24.0	27.0	25.0	92	84	761.7	760.8	S-E-E	S-E-E	couvert	6 cu ci		
12	32.0	22.0	26.5	25.0	27.0	25.0	88	81	762.4	760.8	E	S-E	5 cu ci	4 cu ci		
13	32.0	22.0	27.0	24.5	27.0	25.0	84	77	762.8	761.2	S-E	S-E-E	2 cu	4 cu ci	G. Rosée.	
14	32.5	22.0	26.0	24.0	27.5	24.5	84	73	763.0	761.2	E	N-E-E	»	5 cu ci		
15	32.0	21.5	26.5	24.5	27.0	24.0	84	77	763.2	761.6	S-E-E	S-E	2 cu	4 cu ci		
16	31.5	21.5	27.0	25.0	27.0	24.0	84	77	762.7	761.5	S-E	S-E-E	»	6 cu ci	G.	
17	32.0	21.5	26.5	24.5	27.0	24.0	84	77	762.9	760.6	S-E	S-E-E	»	5 cu ci		
18	32.0	22.0	26.5	24.5	27.0	24.0	84	77	762.8	761.7	S-E	N-E-E	»	5 cu ci		
19	32.5	23.0	26.5	24.5	27.0	24.0	84	77	762.2	761.7	N-E	N-E	3 cu ci	5 cu ci	Ecl.	
20	31.5	21.5	26.0	24.0	26.5	24.0	84	80	762.8	761.9	N-E-E	N-N-E	4 cu ci	6 cu ci		
21	29.0	21.0	25.0	24.0	26.0	25.0	92	92	762.7	761.1	N-E-E	N-E	couvert	couvert		
22	30.0	22.5	26.0	25.0	26.5	25.0	92	88	758.2	755.8	E	N-N-E	»	»	31 5 23 4 20 5	G. Bourrasques à 6 h. 30 et 9 h 30 soir.
23	30.0	21.5	26.0	25.0	27.0	25.5	92	88	755.2	755.7	S-E-E	S-S-E	»	»		
24	31.0	21.5	26.0	24.5	27.0	25.0	88	84	758.7	757.2	S-E	S-E	»	4 cu ci		
25	31.0	21.0	26.0	24.0	27.0	24.0	77	77	760.6	760.2	S-S-E	S-E-E	»	4 cu ci	Rosée. G. 10 h. matin.	
26	31.0	20.0	27.5	25.5	27.0	24.0	85	77	758.4	757.7	S-E-E	S-E-E	»	»		
27	31.5	19.5	25.5	23.0	27.0	24.0	80	77	758.8	758.0	E	N-E	4 cu ci	»		
28	32.0	20.5	26.5	24.0	27.0	24.0	81	77	759.2	759.7	N-N-E	N-E	»	3 cu ci		
29	32.0	21.0	26.5	24.0	27.0	24.0	81	77	760.7	759.9	E	N-E	4 cu ci	5 cu ci		
30	32.5	20.0	27.0	24.5	27.5	24.0	81	74	761.0	760.3	N-E	N-E	»	5 cu ci		
TOTAUX..	956.5	638.0	796.0	»	819.5	»	2536	2300	22.828 8	22.794 4	Pluie totale..... 102 mm 4					
Moyenne gé- nérale....	31.8	21.2	26.5	»	27.3	»	81	76	760.9	759.8	Moyenne quotidienne..... 17 0					

Vu :

Le Directeur du Service de Santé,
Dr MILLE.

Le Pharmacien-aide-major de 1^{re} classe,
TAUPIN.